

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 7 août 2017 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Hélène Laroche

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,  
sous la présidence de Daniel Lafond, maire

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 3

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport du maire
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
  - a) Procès-verbal du 3 juillet 2017 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juillet 2017
  - b) Aide aux familles – Couches de coton
    - b.1) Remboursement
  - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
    - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel
    - a.1) Étudiants – Embauche
    - a.2) Ajustement des salaires rétroactifs
  - b) Formation (s) – Autorisation
    - b.1) Infotech – Élections 2017
    - b.2) COMAQ – Projet de loi 122; gestion contractuelle
  - c) Dossier fibre optique
- 8) **Règlements municipaux**
  - a) Règl. # 230-180.1 – Zones Ra22, Rb12 et Ag/R2; marge de recul avant
    - a.1) Adoption
  - b) Règl. # 230-181.1 – Zone résidentielle Rb11; remises jumelées
    - b.1) Projet # 2

- 9) Urbanisme – Dossiers**
- a) Comité consultatif d’urbanisme (18/07/2017) – Dépôt
  - b) Dérogation(s) mineure(s)
    - b.1) I. Lupien, 25 rue Demers – Marge de recul arrière
    - b.2) G. Lampron, 135 rang 3 de Simpson – Bâtiment accessoire
  - c) Permis de construction – Juillet 2017 et comparatifs 2016-2017
- 10) Urbanisme – PIIA**
- a) Paroisse St-Luc, 34 rue St-Louis – Rénovation
  - b) D. Langlois, 2240 route 122 – Reconstruction
  - c) J. Isabelle, 400 rue St-Louis – Agrandissement
  - d) S. Beaulac, 2670 Émilien-Laforest – Rénovation
- 11) Travaux publics**
- a) Comité des travaux publics – Dépôt (retiré)
  - b) Comité d’embellissement
    - b.1) Procès-verbal – Dépôt
    - b.2) Sapin de Noël – Achat
- 12) Aqueduc/égout**
- a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau
    - a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)
  - b) Stratégie québécoise de l’eau – Rapport 2016; dépôt
  - c) AQU et PDE – Sommaire des engagements; dépôt
  - d) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et poste de pompage PP2)
    - d.1) Contrôle qualitatif – Mandat
  - e) Raccordement Drummondville
    - e.1) Contrôle qualitatif – Mandat
- 13) Service incendie & sécurité publique**
- a) Rapport des sorties – Juillet 2017
- 14) Office municipal d’habitation (OMH)**
- a) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- 15) Loisirs et Commandites**
- a) Société de l’aréna
    - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
    - a.2) Partenariat – Acte de cession
    - a.3) Partenariat – Convention de gestion
  - b) Bibliothèque
    - b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
  - c) Chevaliers de Colomb – Commandite
- 16) Certificat de disponibilité**
- a) Certificat de disponibilité des crédits C-09/17
- 17) Période de questions**
- 18) Correspondance**
- 19) Levée de l’assemblée**

## **2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

3730.08.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **3. CONSEIL**

### **a) Rapport du maire**

(aucun rapport)

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(aucune)

## **5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

### **a) Procès-verbal du 3 juillet 2017 – Adoption**

3731.08.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6. COMPTABILITÉ**

### **a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juillet 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3732.08.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois de juillet 2017, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Juillet 2017 .....	70 419,25 \$
Déboursés directs .....	Juillet 2017 .....	112 488,28 \$
Dépenses préautorisées .....	Juillet 2017 .....	24 189,94 \$
Rémunération globale .....	Juillet 2017 .....	78 592,50 \$
Remboursement des dépenses/Km .....	Juillet 2017 .....	0,00 \$

---

**Total : 285 689,97 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Aide aux familles – Couches de coton**

**b.1) Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3480.12.16 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3733.08.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de juillet 2017 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 127,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Poêle à bois – Achat/remplacement**

**c.1) Remboursement (retiré)**

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

**a) Gestion du personnel**

**a.1) Étudiants – Embauche**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3645.05.17 concernant l'embauche d'un étudiant pour le Service des travaux publics;

Considérant l'énoncé de la résolution # 3701.06.17 concernant l'embauche d'un étudiant pour la surveillance et l'entretien du Dek hockey ainsi que pour le Service des travaux publics;

3734.08.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'attribuer les postes aux messieurs Anthony Bousada et Mickel Crépeau, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.2) Ajustement des salaires rétroactifs**

Considérant les dispositions prévues à la convention collective 2016-2021 concernant les ajustements de salaires rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

Considérant le rapport fait par la directrice générale adjointe;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3735.08.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- de confirmer le versement des ajustements des salaires, le tout représentant un montant global de 25 117,97 \$;
- de financer la dépense à même les surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Infotech – Élections 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3736.08.17

Sur proposition de Sylvain Baron  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (264,44 \$ taxes incluses) et autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale adjointe à la formation "Élections 2017" donnée par la firme Infotech à Drummondville le 29 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) COMAQ – Projet de loi 122; gestion contractuelle**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3737.08.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (224,20 \$ taxes incluses) pour le directeur général à la conférence Web "Quoi de plus en matière de gestion contractuelle depuis l'adoption du projet de loi 122" donnée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) en juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Dossier fibre optique**

3738.08.17

Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'organiser une rencontre dans les meilleurs délais avec le consultant, monsieur Richard Lampron, mandaté par la MRC de Drummond pour l'étude sur la fibre optique et d'acquitter ses frais de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

### **a) Règl. # 230-180.1 – Zones Ra22, Rb12 et Ag/R2; marge de recul avant**

#### **a.1) Adoption**

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 07/08/2017);

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 21 juillet 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole mixte Ag/R2 et des zones résidentielles Ra16, Ra17, Ra18, Ra32 et Ra35 telles que définies au plan de zonage (feuillet # 2) du règlement de zonage # 230, de créer à même la zone agricole mixte Ag/R2 la zone résidentielle Ra39, de modifier les dispositions de l'article 3.3.3 de ce même règlement pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans les zones résidentielles Ra22, Ra39, Rb12 et agricole mixte Ag/R2 et de modifier la grille des usages associée à ces zones;

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2017;

3739.08.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-180.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole mixte Ag/R2 et des zones résidentielles Ra16, Ra17, Ra18, Ra32 et Ra35 telles que définies au plan de zonage (feuillet # 2) du règlement de zonage # 230, de créer à même la zone agricole mixte Ag/R2 la zone résidentielle Ra39, de modifier les dispositions de l'article 3.3.3 de ce même règlement pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans les zones résidentielles Ra22, Ra39, Rb12 et agricole mixte Ag/R2 et de modifier la grille des usages associée à ces zones.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **b) Règl. # 230-181.1– Zone résidentielle Rb11; remises jumelées**

#### **b.1) Projet # 2**

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 août 2017 (réf.: p.-v. ass. consultation 07/08/2017);

Considérant l'avis de motion donné le 3 juillet 2017;

3740.08.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-181.1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.3.7.1, 3.3.7.5.1 et 3.3.7.7 du règlement de zonage # 230 pour établir les

règles applicables aux remises jumelées pouvant être implantées dans la zone résidentielle Rb11;

- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

### **a) Comité consultatif d'urbanisme (18/07/2017) – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme daté du 18 juillet 2017 est fait.

### **b) Dérogation(s) mineure(s)**

#### **b.1) I. Lupien, 25 rue Demers – Marge de recul arrière**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 40.07.17);

3741.08.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul arrière de 4,31 mètres au lieu de neuf (9) mètres, tel que prévu au règlement sur la propriété sise au 25 rue Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **b.2) G. Lampron, 135 rang 3 de Simpson – Bâtiment accessoire**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 41.07.17);

3742.08.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire détaché (garage) ayant une superficie au sol supérieure de 9,66 m<sup>2</sup>, à la norme telle que prescrite au règlement régissant les normes de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Permis de construction – Juillet 2017 et comparatifs 2016-2017**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de juillet 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

**10. URBANISME - PIIA**

**a) Paroisse St-Luc, 34 rue St-Louis – Rénovation**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 36.07.17);

3743.08.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité :
  - autorise le remplacement de la galerie, de la rampe d'accès, de la main courante et de la cheminée de la maison du sacristain sise au 34 rue St-Louis, et ce, tel que proposé;
  - reporte les discussions concernant la démolition de la cheminée du presbytère, des vérifications supplémentaires étant requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) D. Langlois, 2240 route 122 - Reconstruction**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 37.07.17);

3744.08.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité autorise les travaux de reconstruction du bâtiment sis au 2240 route 122, et ce, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) J. Isabelle, 400 rue St-Louis – Agrandissement**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 38.07.17);



3745.08.17 Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité autorise les travaux d'agrandissement du bâtiment sis au 400 rue St-Louis, et ce, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) S. Beulac, 2670 Émilien-Laforest – Rénovation**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 39.07.17);

3746.08.17 Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité autorise les travaux de rénovation du bâtiment sis au 2670 Émilien-Laforest, et ce, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. TRAVAUX PUBLICS**

**a) Comité des travaux publics – Dépôt (retiré)**

**b) Comité d'embellissement**

**b.1) Procès-verbal – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité d'embellissement en date du 11 juillet est fait.

**b.2) Sapin de Noël – Achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3747.08.17 Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de Leblanc illuminations-Canada pour l'achat d'un sapin de Noël pour l'espace public au coin des rues St-Louis et Principale, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 7 juillet 2017, et pour un montant de 12 681,97 \$ taxes et transport inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

### **a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau**

#### **a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)**

### **b) Stratégie québécoise de l'eau – Rapport 2016; dépôt**

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 est fait.

### **c) AQU et PDE – Sommaire des engagements; dépôt**

Dépôt du sommaire des engagements concernant les projets du plan directeur des égouts et du raccordement à Drummondville est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

### **d) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et poste de pompage PP2)**

#### **d.1) Contrôle qualitatif – Mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3748.08.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Englobe pour le contrôle qualitatif en lien avec les travaux sur les rues Guèvremont, Martin et rang 3 de Simpson, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 juillet 2017, et pour un montant de 42 775,53 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **e) Raccordement Drummondville**

#### **e.1) Contrôle qualitatif – Mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3749.08.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Englobe pour le contrôle qualitatif sur les rues des Bouleaux et rang 3 de Simpson, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 juillet 2017, et pour un montant de 50 370,20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **a) Rapport des sorties – Juillet 2017**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de juillet 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

- a) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

**15. LOISIRS & COMMANDITES**

- a) **Société de l'aréna**

- a.1) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

- a.2) **Partenariat – Acte de cession**

Considérant les discussions menées entre les parties dans le cadre du remplacement du système de réfrigération de la glace de l'aréna et l'entente de principe survenue entre ces dernières quant à la prise en charge du bâtiment et des équipements par la municipalité;

3750.08.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner le projet d'acte de cession de l'aréna et ses équipements, tel que déposé, conditionnellement à ce que la société de l'aréna l'adopte tel quel;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- a.3) **Partenariat – Convention de gestion**

Considérant les discussions menées entre les parties dans le cadre du remplacement du système de réfrigération de la glace de l'aréna et l'entente de principe survenue entre ces dernières quant à la prise en charge du bâtiment et des équipements par la municipalité;

3751.08.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner le projet de convention de gestion de l'aréna, tel que déposé, conditionnellement à ce que la société de l'aréna l'adopte tel quel;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- b) **Bibliothèque**

- b.1) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

**c) Chevaliers de Colomb – Commandite**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/17 émis;

3752.08.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de verser au comité organisateur du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb la somme de 200 \$ à titre de contribution municipale pour l'édition 2017 du tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-09/17**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre afin de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER  
Ce 7 août 2017

Lucie Roberge  
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. André Descoteaux  
- Item 11b.2) Sapin de Noël (information)

M. Gérard Lampron  
- Item 9b.2) Démolition (information)

**18. CORRESPONDANCE**

Le dépôt de la correspondance est fait.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 02.

Signé :

---

Maire

---

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe